

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24/06/2005.
2. Compte-rendu d'activité du CRI.
3. Bilan de la rentrée 2005/2006.
4. DBM2.
5. Premiers éléments du bilan du contrat d'établissement 2003/2006 et première esquisse du projet 2007-2010.
6. Lettre de cadrage du budget 2006.
7. Conventions.
8. Elections aux CA et CSP.
9. NBI 2005/06.
10. Fonctions donnant droit à décharge ou prime.
11. Concessions de logements.

LISTE DES MEMBRES

Présidait la séance : M. Christian MERLIN (1), Recteur de l'Académie

Etaient présents ou représentés (19) : : MMES ET MM. BELINGUIER Christian, BELLET Didier, BLANCHET Marc, CALMELS Franck, CARNUS M-France, CINOTTI Yes, DUCOS Gilbert, DEBAECKER Philippe, GOLASZEWSKI Mireille, LABRANQUE Claude, MADAULE Yves, PAPADOPOULOS Athanase, PELLEFIGUE P-Yves, RAFALOWICZ Brigitte, RAFENOMANJATO Jean, REY Martine, VERGNOLLE-MAINAR Christine, SICRE Patrick, SOUBIAS Pierre.

Avaient donné procuration (4) : MMES ET MM. CONTRERAS P-Louis à Marc BLANCHET, LAQUIEZE Brigitte à Pierre SOUBIAS, PINELLI Philippe à Martine REY, SEBASTIEN Gilles à Gilbert DUCOS.

DEBAT

1 - approbation du compte-rendu du Conseil d'administration du 24 juin 2005.

Mme REY formule une observation à propos du terme « suivi de cohorte » mentionné dans le compte-rendu. Elle désire savoir s'il est absolument impossible de contacter les stagiaires 2^{ème} année du 2^o degré une fois qu'ils ont quitté l'IUFM. Ne recontacter qu'une partie des stagiaires 2^{ème} année fausserait les résultats, aussi Mme REY demande à M. le Recteur l'autorisation de se mettre en relation avec les services du personnel concernés, s'il juge intéressant le suivi de cohorte envisagé.

Mme REY souhaite une modification de son intervention figurant dans le compte-rendu du point n°7 « questionnaire sur la formation ». En complément de la phrase : « Mme REY demande que soit effectué un suivi de cohorte à travers par exemple la messagerie informatique », elle propose que soit mentionné : « Mme REY demande, *pour des raisons de validité scientifique de l'enquête*, que soit effectué un suivi des cohortes *enquêtées aussi en second degré* à travers par exemple la messagerie informatique ».

[Le compte-rendu de la séance du 24 juin est ensuite adopté à l'unanimité.](#)

2 - Bilan de la rentrée 2005-2006

M. COURVOISIER commente pour le Conseil d'administration les résultats de l'année 2004-2005 et le bilan de la rentrée en termes d'effectifs et de moyens. Les résultats définitifs du questionnaire des stagiaires sont joints aux documents remis aux membres du Conseil d'administration.

Les résultats des concours de la session 2005 font apparaître un taux de réussite de l'IUFM plus élevé que celui de la moyenne nationale, seules 4 filières ont un pourcentage de réussite inférieur à la moyenne nationale. M. COURVOISIER précise que les éléments présentés prennent en compte les données locales et que nos propres étudiants peuvent réussir dans d'autres Académies. Ces résultats-là ne sont pas pris en compte dans nos listes.

Les inscriptions des étudiants dans les différentes filières ne sont pas encore terminées, les effectifs de cette année sont proches du prévisionnel ayant servi de référence pour déterminer les moyens de l'établissement.

Au 27 septembre, 1422 stagiaires, publics et privés sont inscrits dans l'établissement. Ce sont des chiffres assez voisins de ceux de l'an passé. Les moyens pour 2005-2006 sont rappelés dans l'un des documents remis aux membres du conseil, le total s'élève à 71 449 HTD.

Mme RAFALOWICZ souhaite faire une intervention sur le contexte dans lequel s'inscrivent les résultats de l'an dernier et les effectifs de cette année. Elle désire soumettre au vote du Conseil d'administration une motion présentée par la FSU sur les postes, le recrutement et le budget de l'Éducation nationale, puisque, hors du contexte, ces chiffres n'ont pas de sens. Elle compte sur la présence de M. le Recteur pour transmettre la teneur du débat au Ministère. Mme RAFALOWICZ lit la motion dont le texte est joint au présent compte-rendu.

M. le Recteur fait une remarque de fond et rappelle que le budget de l'État est un acte voté par le Parlement, et qu'il est trop tôt aujourd'hui pour préjuger de ce que sera réellement le budget 2006 de l'Éducation nationale. Les parlementaires ayant la possibilité de l'amender lors de la procédure budgétaire, la motion présentée lui paraît donc prématurée. D'autre part, certains chiffres cités en matière de création de postes ne lui semblent pas tout à fait exacts, et devraient être vérifiés.

M. BELINGUIER pense, comme Mme RAFALOWICZ, que la responsabilité des représentants du personnel est d'intervenir avant que tous les arbitrages ne soient rendus, tant qu'il y a une possibilité de faire évoluer la situation.

M. CALMELS rejoint la position de ses collègues de la FSU car le projet de budget de l'État n'est pas satisfaisant.

Il revient sur le résultat du questionnaire rempli par les stagiaires et demande comment l'établissement va utiliser les données dont il dispose maintenant pour améliorer la formation.

M. COURVOISIER explique que l'établissement va les utiliser pour continuer à progresser dans un certain nombre de domaines et faire évoluer les points non satisfaisants. Les réponses aux questions que se pose M. CALMELS se trouvent dans le bilan et dans le document préfigurant le prochain contrat.

[La motion présentée par la FSU est soumise au vote du Conseil, elle est adoptée par 7 voix pour, 11 abstentions, 6 voix contre.](#)

3° - Décision budgétaire modificative n°2

Mme FOULON présente les éléments nouveaux qui sont intégrés dans le cadre de cette DBM n°2 pour l'exercice 2005.

- L'actualisation des recettes d'exploitation correspondant aux variations intervenues dans les notifications de crédits alloués, les nouveaux engagements contractés et les reports de crédits (78 730,04 euros).

- L'actualisation des recettes au titre du contrat d'établissement pour un montant de 449 034 euros.

- L'enregistrement de l'absence de crédits de paiement pour des opérations immobilières particulières pour un montant de 2 064 062 euros. Cela concerne la réhabilitation de l'ancien gymnase et la construction de la halle des sports sur le site de l'avenue de Muret. Pour la halle des sports, les études ont été réalisées, le permis de construire a été obtenu, la halle sera construite lorsque l'établissement obtiendra les crédits de paiement.

-Le prélèvement au fonds de roulement, destiné à effectuer des opérations d'investissement sur des biens immobiliers, à hauteur de 495 324,77 euros.

Le montant total du budget après les variations proposées s'élève à 11 048 596,56 euros.

La liste récapitulative des travaux 2005 qui vont être engagés est jointe aux documents relatifs à la DBM n°2 remis aux membres du CA. Les travaux de réfection des façades des sites de l'avenue de Muret et de Ranguel seront reportés, pour être réalisés après l'hiver.

L'actualisation des recettes d'exploitation concerne des recettes fléchées pour des activités particulières en rapport avec l'enseignement.

Des crédits d'État supplémentaires ont été alloués à l'ERT 34 pour la recherche.

Les collectivités territoriales ont attribué des subventions complémentaires.

Les variations des ressources propres de l'établissement concernent les Relations Internationales dans le cadre d'accords de coopération pour la formation, ainsi que l'augmentation de recettes d'hébergement et de restauration.

Après le prélèvement proposé, le fonds de roulement sera de 1 079 628,06 d'euros, cela laisse un peu plus de 44 jours de fonctionnement, l'IUFM se situe dans la fourchette de 30 à 60 jours de fonctionnement, ce qui ne devrait pas poser de problème a priori.

Mme FOULON aborde aussi un point sur les ressources humaines, le projet de budget présenté au CA avait autorisé l'établissement à souscrire des contrats emploi – solidarité (ou assimilés). À compter du 1^{er} septembre 2005 un contrat nouvelle formule se substitue à l'ancien et le projet de DBM intègre ce changement.

Mme FOULON présente également au Conseil d'administration une tarification complémentaire, dans le cadre des actions de formation continue pour les personnels informaticiens, les actions organisées par l'IUFM seront facturées à 250 euros par personne.

M. CALMELS remercie l'effort de transparence qui a été fait. Il s'adresse à M. le Recteur et souhaite savoir si, en tant que représentant du Ministère il peut donner des précisions sur les reports de crédits de la Halle des sports. M. le Recteur lui répond qu'il n'est pas question de supprimer ce projet. Il rappelle que le projet de construction est soumis à plusieurs phases qui doivent être respectées et qui impliquent une programmation. Il faut que les autorisations de programmes soient accordées et que les crédits de paiement suivent. Pour la Halle des sports, la partie des études est réalisée. L'opération sera inscrite, en 2006 comme l'un des objectifs prioritaires du CPER. Il faudra qu'il y ait tout d'abord des autorisations de programme pour l'opération, les crédits de paiement suivront, et si cela est le cas, les travaux pourront effectivement être lancés. On peut espérer que l'année 2006 verra le début de la réalisation de cette halle des sports. M. le Recteur ne peut pas affirmer à ce jour que les crédits de paiement comprendront la totalité de l'opération travaux. S'il n'est pas possible de lancer les autorisations de programme pour 2006 cela ne signifiera pas pour autant que le projet est condamné, car il existe juridiquement, des moyens de faire en sorte que l'opération soit reportée d'un an, sans abandonner le projet et surtout sans perte du permis de construire.

M. COURVOISIER rappelle que la Halle des sports est programmée depuis le début du contrat de plan et cette année les crédits alloués par l'État n'ont pas permis de financer la halle, placée par le comité de pilotage du contrat de plan Etat-Région au 7 ou 8^o rang de priorité sur l'ensemble des opérations de la Région. L'opération a donc pu être menée jusqu'au stade de l'étude. M. COURVOISIER s'associe aux observations formulées par M. CALMELS et insiste sur l'importance de la continuité entre l'étude et la réalisation. M. COURVOISIER souhaite que le financement puisse être donné en une seule tranche. Sans être négligeable, cet investissement est un petit investissement comparé à d'autres. Il sollicite le soutien de M. le Recteur lors des arbitrages afin que cette opération soit classée dans une bonne position et puisse être réalisée en 2006.

M. le Recteur a bien compris la priorité de l'IUFM et fera tout ce qui est possible pour que l'opération se réalise.

M. DEBAECKER demande si l'enveloppe financière initialement prévue pour cette opération évoluera en fonction du coût de la construction. M. COURVOISIER répond que l'enveloppe financière prévue tient compte de l'augmentation du coût de la construction sur une certaine période. L'État, la Région, les collectivités ne rajouteront pas des crédits pour cette opération négociée en début de contrat de plan. Si, après l'appel d'offre pour la réalisation des travaux, les crédits se révèlent insuffisants, le Conseil d'administration sera amené à en débattre pour décider si l'IUFM abonde les sommes sur les fonds de l'établissement.

Mme FOULON explique ensuite à M. BELINGUIER que les 300 000 euros de crédits correspondant à la réfection des façades ont été enlevés en DBM et seront réinscrits au budget 2006 puisque les travaux se dérouleront après l'hiver.

[La DBM n°2 est adoptée par 18 voix pour et 2 abstentions.](#)

4° - Elections aux CA et CSP

M. AUGISTROU commente le dispositif et le calendrier des élections au CA et au CSP qui se dérouleront en novembre. La commission électorale s'est réunie le 7 septembre et a proposé le calendrier qui figure dans les documents distribués aux membres du Conseil d'administration. Les élections se dérouleront par correspondance, comme le prévoit le règlement intérieur. Les enveloppes contenant le vote doivent parvenir à l'IUFM avant le jeudi 17 novembre, date de la poste et avant le 23 novembre, date de réception effective. Cette subtilité, introduite cette année, prend en compte le décalage existant entre la date d'envoi et la réception réelle des courriers. Le calendrier prévoit les dates d'affichage des listes, les dates de dépôt de candidatures. Pour répondre à un souhait exprimé par le Conseil d'administration et dans un souci d'information maximale, ce calendrier a déjà été transmis à tous les étudiants et stagiaires, de façon à ce qu'ils en prennent connaissance. Il leur a été communiqué pendant la phase des inscriptions, sous réserve d'approbation des dates par le Conseil d'Administration.

M. CALMELS salue l'effort d'information effectué par l'IUFM pour améliorer la participation et la représentation des usagers aux élections par rapport aux années précédentes. Même si on ne sait pas encore si cela parviendra à influencer sur le taux de participation, cette action va dans le sens de la demande qui avait été formulée. Seul bémol, l'absence de participation, aux premiers CA, des usagers en formation initiale qui pose un problème de représentation difficilement soluble de par le statut de ces personnels.

M. AUGISTROU lui répond que les représentants des usagers en formation initiale pourront siéger au prochain CA, prévu le 30 novembre, puisque le résultat des élections sera connu le 25 novembre au soir.

M. COURVOISIER propose que les nouveaux élus s'adressent au secrétariat de Direction pour retirer les documents du Conseil d'administration et en prendre connaissance avant le Conseil puisque le délai pour les expédier par courrier sera bref.

[Le calendrier proposé pour les opérations électorales est adopté à l'unanimité.](#)

5° - Compte rendu d'activité du CRI

Mme FOUCHER présente le rapport d'activité du Centre de Ressources Informatiques (CRI). Elle décrit l'organisation et les moyens en personnel dont disposent les équipes « Infrastructures et Réseaux » et « Système d'Information et de Gestion ». L'arrivée de nouveaux personnels titulaires est attendue pour décembre 2005 et janvier 2006.

Mme FOUCHER présente ensuite les principaux projets suivis par le CRI. Elle informe le Conseil d'administration que la première tranche du réseau sans fil a été réalisée pour les sites toulousains. La deuxième tranche est en cours d'achèvement pour les sites départementaux. Le renouvellement du parc matériel s'est poursuivi avec : la location sur 36 mois de 110 postes informatiques et 31 ordinateurs portables, l'achat d'ordinateurs destinés à des applications spécifiques et le renouvellement de l'autocommutateur des sites de Tarbes et de Rodez. De nouvelles applications en réseau ont été mises en place pour le Service Commun de Documentation. La première étape de la réorganisation de l'architecture réseau est en cours, notamment sur le site St-Agne pour résoudre un problème de manque d'adresses afin que tous les postes puissent se connecter sur le réseau.

Mme FOUCHER aborde ensuite les perspectives de réorganisation des réseaux administratifs et pédagogiques afin de disposer d'un réseau global et non par sites. Des équipements qui datent de l'ancienne génération et qui ne sont plus compatibles avec les nouveaux services mis en place vont être renouvelés. Dans le cadre de deux autres projets relatifs à la gestion de parc et à la gestion des utilisateurs, Mme FOUCHER signale la mise en place d'une authentification et de la sécurisation des accès réseaux, ainsi que la mise en œuvre d'un dispositif de suivi des connexions. Le parc des photocopieurs en location va être renouvelé et permettra une soumission à distance et une gestion centralisée des impressions et des copies.

Le CRI participe également à un projet d'intégration dans une infrastructure d'authentification régionale, qui permettra par exemple l'accès à notre réseau pour des étudiants et des personnels extérieurs à l'IUFM. Pour ce qui relève du système d'information et de gestion : la mise en place de l'annuaire LDAP est terminée, il constitue la base du système d'information et de gestion et regroupe tous les utilisateurs.

L'installation du logiciel HARPEGE a été réalisée pour la gestion du personnel ainsi que celle du logiciel PROTHEE pour la gestion de la scolarité. Le module scolarité a été utilisé à la rentrée pour les inscriptions.

Pour la gestion des services des enseignants, le module PROTHEE Formation est en attente de compléments demandés à la société Félix. L'ENT a été également mis en place, le site Web a été personnalisé, configuré, le bureau numérique a été mis à disposition des utilisateurs. Il faut maintenant consolider le système d'information, fédérer les logiciels et les interconnecter avec l'annuaire et poursuivre le développement des formulaires en ligne.

Le CRI doit mettre en place l'outil WIKI, mini site Web mis à la disposition des filières ou des groupes, assurer l'unification de la messagerie, développer la consultation en ligne des informations via le Web, accompagner les nombreux projets autour de l'ENT tels le C2I, le portfolio, l'e-learning, le projet langues.

M. le RECTEUR remercie Mme FOUCHER pour ce compte-rendu d'activité qui prouve que l'IUFM s'est résolument engagé dans le développement de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. L'IUFM a montré qu'il était capable de jouer un rôle de pionnier dans le domaine de l'ENT. M. le RECTEUR précise que le Rectorat va lui aussi s'engager dans la mise en place de l'ENT et tiendra compte de l'expérience de l'IUFM.

En réponse à une demande de précision sur les possibilités d'accès réservées aux stagiaires de formation continue, Mme FOUCHER explique qu'il est possible de travailler avec eux dans le cadre d'outils fournis par le Rectorat ou dans le cadre d'une procédure en ligne. Cette procédure a été votée précédemment en Conseil d'administration et elle définit l'accès aux ressources numériques de l'IUFM pour les personnes externes à l'établissement.

M. BLANCHET demande si une démarche collective a été entreprise entre les différents IUFM dans le domaine de l'ENT.

M. COURVOISIER indique que pour l'instant, sur 31 IUFM, 3 ont une solution ENT, et un quatrième, celui de Bordeaux, est en train de s'en doter. L'IUFM de Toulouse a décidé de mettre en place un ENT qui fonctionne bien et a adopté la solution mise en place par l'Université de LYON II. M. COURVOISIER précise qu'il n'y a pas de véritable mutualisation pour l'instant, pour cela il serait souhaitable que tous les établissements puissent se doter d'un annuaire respectant certaines recommandations qui permettraient des échanges.

Le système retenu par l'IUFM Midi-Pyrénées sera compatible à terme avec celui des établissements toulousains qui progressent dans leur réflexion et leur choix, les évolutions en cours conduiront peut-être l'IUFM à changer de mode d'hébergement.

M. le Recteur signale que le Rectorat s'est engagé dans une expérimentation sur 2 ans en partenariat avec la Région Midi-Pyrénées et le département de l'Ariège. Douze lycées de l'académie de Toulouse et quatre collèges de l'Ariège y participent. Ensuite l'ENT sera généralisé à l'ensemble des établissements de l'Académie.

Mme FOUCHER précise, en réponse à une interrogation de M. RAFENOMANJATO, que le système de gestion des Professeurs des Écoles de l'IUFM n'est pas connecté avec celui de l'Inspection Académique.

M. COURVOISIER indique à M. RAFENOMANJATO que l'IUFM est prêt à collaborer avec les Inspections Académiques et le Rectorat pour éviter les doubles saisies et obtenir des données fiables pour tous les acteurs et aboutir ainsi à une compatibilité des systèmes.

M. le Recteur est également favorable à cette collaboration.

M. COURVOISIER exprime sa satisfaction du travail effectué par le CRI qui a permis une progression remarquable des outils informatiques et des méthodes de travail de l'établissement. Il remercie l'ensemble du personnel du service informatique.

6 - Premiers éléments du bilan du contrat d'établissement 2003/2006 et première esquisse du projet 2007/2010

M. COURVOISIER présente le projet de bilan du contrat 2003 – 2006. Le document positionne tout d'abord l'établissement dans son contexte. L'IUFM est présent sur l'ensemble des départements de la région, il compte actuellement 43 filières de concours (1^{ère} année) actives, et en termes d'effectifs formés au niveau master, dans l'Académie sa place n'est pas marginale. Le bilan montre comment se comporte l'IUFM dans le contexte régional, national et international. Il fait état des difficultés rencontrées notamment pour le développement de la mobilité enseignante et étudiante à l'étranger. Certaines de ces difficultés sont dues à des problèmes de remplacement ou à d'autres réticences qu'il faudra parvenir à résoudre car l'IUFM a les moyens d'envoyer des stagiaires à l'étranger grâce aux conventions et programmes qui ont été développés. La mobilité enseignante doit être améliorée.

M. COURVOISIER dresse le bilan de la politique de l'établissement : le travail effectué sur la formation commune, sur l'enseignement des langues, les TIC, la formation des formateurs, l'ENT, la recherche, la politique d'appel à projets innovants, le C2I enseignants, l'immobilier, le pilotage et l'animation, la démarche qualité appliquée à la gestion, le repyramidage des emplois dans le cadre de la politique des ressources humaines. M. COURVOISIER cite le travail d'extension réalisé pour la documentation, l'IUFM s'est inscrit dans le SUDOC, la base d'ouvrages identifiés ne cesse de croître, les locaux sont agrandis et rénovés, par contre l'IUFM a des difficultés pour obtenir des postes de la Direction des Bibliothèques. Pour faire fonctionner cette structure qui travaille sur les dix sites de l'IUFM et nécessite des moyens en personnels suffisants pour autoriser des heures d'ouverture appropriées, l'IUFM tente de trouver des solutions à partir d'autres types de postes ; il apparaît d'ailleurs dans l'enquête que les utilisateurs sont satisfaits des ressources mais beaucoup moins des horaires d'ouverture.

Le partenariat avec les établissements toulousains se poursuit, Les projets : « pôle littérature jeunesse » et « culture des images » se sont bien développés. Le Service Commun de Documentation reçoit en ce moment les 10 000 ouvrages du Centre Régional du Livre qui vont pouvoir bientôt être accessibles en consultation locale et en prêt pour les enseignants seulement.

Le Service Commun Audiovisuel (SCAV) subit des transformations importantes, les locaux qui vont l'accueillir sont actuellement en travaux dans l'aile sud du bâtiment et permettront de lui offrir des locaux appropriés à ses missions. Le Service Commun Audiovisuel va sélectionner des projets de service en Conseil du SCAV de façon à devenir un véritable outil de conception pour les enseignants.

M. le Recteur constate que ce projet de bilan constitue un document complet et synthétique, conforme aux souhaits du Ministère. Il met l'accent sur l'essentiel et permet de constater le travail accompli par l'IUFM Midi-Pyrénées

M. le Recteur demande quelques modifications de détail qui lui paraissent nécessaires dans la rédaction du texte.

Pour tenir compte d'une remarque de M. BELLET, M. COURVOISIER explique que les effectifs retenus dans le projet de texte ont pour objectif de démontrer la place occupée par l'IUFM. Ils sont utilisés dans un esprit de comparaison des chiffres de l'IUFM avec les universités, dans le contexte de l'intégration de l'IUFM à une université. M. COURVOISIER peut ajouter dans un paragraphe supplémentaire des chiffres tenant compte des effectifs de l'INP et de l'INSA.

M. CALMELS désire que les étudiants de l'IUFM, en préparation au concours, soient différenciés des stagiaires en formation initiale, pour que les fonctionnaires stagiaires ne soient pas considérés comme des étudiants.

M. COURVOISIER fait observer que les stagiaires sont considérés comme des étudiants par les établissements de formation. M. COURVOISIER souligne que le document va être amélioré. Il souhaite que le Conseil d'administration se prononce par un vote sur le contenu même du texte pour savoir si le bilan tel qu'il a été présenté convient, pour que l'équipe de Direction puisse continuer le travail dans ce sens-là.

[Le projet est voté à l'unanimité.](#)

Le deuxième document présenté au conseil d'administration par M. COURVOISIER est l'ébauche d'un projet stratégique pour 2007 – 2010 dans lequel la politique de l'établissement sera présentée par actions, décomposées en objectifs opérationnels accompagnés d'une fiche et d'un récapitulatif financier selon la forme imposée par la D.E.S. Des annexes seront jointes pour décrire certains aspects essentiels comme par exemple une vision globale des TIC répartis dans les différentes opérations.

Les objectifs que l'IUFM se propose d'atteindre sont basés sur 3 priorités se résumant en 3 mots : Qualité, évaluation, reconnaissance. Ils sont générateurs d'un ensemble d'actions, dans le pilotage, dans les relations avec les partenaires. La présentation des objectifs opérationnels est donnée selon la nomenclature des actions LOLF.

L'action pilotage et animation est déclinée en plusieurs objectifs opérationnels : la poursuite de la démarche qualité formation, la démarche qualité gestion intégrant une dimension éco-responsable, la mise en place d'une structure adaptée au nouveau statut défini par la loi.

Dans les plans de formation, l'IUFM se propose d'améliorer tous les aspects jugés insatisfaisants ou incomplètement traités qui apparaissent notamment suite à l'enquête de satisfaction qui a été réalisée l'année dernière. L'IUFM veut affirmer sa volonté de faire du mémoire professionnel un outil indispensable de la formation, M. COURVOISIER fait observer que c'est un outil qui a été plébiscité par les stagiaires eux-mêmes.

L'IUFM souhaite favoriser l'introduction de la culture dans les diverses disciplines et filières, fournir un effort particulier sur la mobilité, donner une importance grande à l'accueil et à la vie étudiante. L'établissement va aussi poursuivre le processus d'évaluation et perfectionner la prise en charge des stagiaires en difficulté.

M. COURVOISIER résume les grandes lignes de l'action Recherche, il souligne que la Recherche doit être consolidée et que la visibilité des laboratoires de Recherche vis-à-vis de l'extérieur doit être améliorée. Les laboratoires feront leurs propositions pour le projet en matière de Recherche.

En ce qui concerne l'immobilier, M. COURVOISIER indique les trois aspects qui ont été discernés :

- l'avancement du CPER et le prochain CPER avec les travaux qui doivent être entrepris dans ce cadre-là,
- les travaux lourds tels la réfection des toitures et les Écoles annexes,
- la poursuite des projets de rénovation des bâtiments actuels avec des financements spécifiques.

M. COURVOISIER pense que dans le cadre de la future intégration de l'IUFM au sein d'une université, il convient de réfléchir aux incidences que cela aura sur l'organisation et la gestion de l'établissement. Il serait donc opportun d'introduire dans le projet d'établissement un objectif opérationnel visant à la mise en place d'une structure adaptée au nouveau statut défini par la loi qui doit s'appliquer en 2008.

La structure actuelle de l'IUFM n'est pas celle d'une école interne de l'Université aussi M. COURVOISIER soumet au Conseil d'Administration quelques idées adaptées aux écoles internes pour proposer une nouvelle structure comprenant des départements de formation, une équipe de direction resserrée, des chargés de mission couvrant des activités transversales.

M. COURVOISIER décrit les grandes lignes du programme Vie étudiante, précise les aides indirectes qui sont réservées aux étudiants comme par exemple les heures de travail qu'ils peuvent accomplir pour les services informatiques ou documentation.

M. COURVOISIER conclut en soulignant que cette esquisse de projet a été rédigée pour favoriser le lancement du débat avant la rédaction du projet qui doit être terminée fin novembre.

M. le Recteur remercie M. le Directeur de l'IUFM pour l'exposé du projet. M. le Recteur remarque avant d'ouvrir le débat sur le fond, que la présentation du texte selon la logique de la LOLF est fort bien faite, cette logique étant incontournable.

M. SOUBIAS, relève l'importance d'évoquer, dans le projet d'établissement de l'IUFM, l'intégration dans une Université. M. SOUBIAS précise que l'Université du Mirail l'envisagera aussi dans le cadre de son projet d'établissement qui comportera une réflexion sur le rapprochement avec le monde de l'éducation. L'intégration ne doit pas se résumer selon lui à une question de pilotage et d'animation mais concerner également la collaboration sur les plans de formation et la recherche.

M. COURVOISIER souhaiterait que l'IUFM puisse aussi avoir connaissance de ce que l'Université du Mirail mentionnera dans son projet d'établissement au sujet de l'intégration. M. COURVOISIER fait remarquer que les plans de formation de l'IUFM ne sont pas liés à une quelconque intégration à l'Université, ils sont définis dans les textes ; quant à la Recherche, elle est déjà adossée aux laboratoires universitaires et le dispositif de recherche est fiable, au sens de l'intégration.

M. le Recteur aborde le sujet des relations qui s'engageront avec les universités et souligne qu'il jouera pleinement son rôle. Il n'y aura pas que des relations bilatérales, le Recteur, Chancelier des Universités, fera en sorte qu'il y ait des réunions entre toutes les parties intéressées.

M. RAFENOMANJATO aurait souhaité que la stratégie de formation de l'IUFM soit plus développée sur les objectifs ayant trait à l'intégration des personnes handicapées, prévue par la loi de février 2005, et sur les aspects concernant le socle commun pour la prise en charge individualisée des élèves. Ces deux points auront des conséquences sur les plans de formation de l'IUFM et devront être réfléchis dans un plan stratégique.

M. le Recteur approuve ces remarques et souhaite que l'IUFM puisse intégrer ces évolutions importantes du système dans la formation des enseignants.

M. COURVOISIER répond que l'IUFM doit les intégrer tout en respectant les volumes horaires des plans de formation. Le nombre d'heures de formation étant défini par des moyens mis à disposition de l'établissement. Des choix devront être effectués car de nombreuses actions sont déclarées prioritaires comme les langues, la lutte contre la violence. Il faudra travailler ensemble sur la répartition harmonieuse des moyens dont dispose l'IUFM. Mme SEGARD annonce qu'une information importante sur l'AIS et les nouvelles lois a été réalisée par l'IUFM. Elle reconnaît qu'il reste des lacunes à combler en matière d'intégration scolaire dans le second degré et un travail de fond à réaliser au niveau de la culture de l'AIS dans le 1^{er} degré. L'IUFM essaye de prendre en compte ces questions.

M. BELINGUIER explique que la mise en place de la « loi sur le handicap » soulève des difficultés nouvelles pour les collègues qui sont dans les écoles, et pose des problèmes de moyens, mais aussi des problèmes de formation spécifique du personnel chargé de l'accueil d'enfants présentant un handicap. M. BELINGUIER demande des précisions sur le calendrier de rattachement des IUFM à l'université.

M. le Recteur constate que pour l'instant le calendrier initial doit aboutir en mars 2008. Dans les cas de figure où il n'existe qu'une seule université dans l'Académie, l'intégration pourra avoir lieu plus tôt. Le cahier des charges national s'imposera à toutes les parties prenantes, c'est un document fondamental mais qui n'est pas encore connu. Un groupe de travail y réfléchit, le projet sera soumis ensuite à toutes les instances habituelles de concertation qui seront consultées, y compris le Haut Conseil de l'Éducation.

Ce conseil ne fonctionne pas encore, mais il aura comme mission première de s'interroger sur le contenu du socle commun de connaissances et de compétences associé à la scolarité obligatoire et dans un deuxième temps, il aura à se prononcer sur le cahier des charges de nature pédagogique, sur la formation des maîtres dans les IUFM. Il y a d'autre part un groupe de travail qui réfléchit au volet structurel de l'intégration des IUFM. L'Université du Mirail se situe dans une perspective d'accepter l'intégration de l'IUFM à sa structure mais il est possible que d'autres universités soient candidates à cette intégration dans les mois qui viennent. M. le Recteur sera appelé à jouer son rôle de Chancelier des universités pour que l'intégration se déroule bien. L'intégration va aboutir au fait qu'il n'y aura plus de Conseil d'administration de l'IUFM, par conséquent ce ne sera plus le Recteur qui sera président de ce conseil. L'essentiel des décisions seront prises dans le cadre du Conseil d'administration de l'université. Cela n'exclut pas un conseil de gestion de l'IUFM en tant qu'école au sein de l'université. La configuration ne sera plus la même et il faudra réfléchir en conséquence aux relations entre les IUFM et les rectorats dans l'avenir.

M. SOUBIAS indique que les universités n'ignorent pas les spécificités des IUFM. Cependant selon lui, il ne faut pas penser seulement aux spécificités à conserver mais aussi aux occasions à saisir pour tout le monde. Les universités sont des ensembles qui évoluent, les offres de formation des universités ne sont pas inertes et formeront des étudiants avec un profil nouveau qui voudront peut-être entrer dans l'enseignement. Il faut envisager la collaboration positive qui pourra se développer en sus de la défense des spécificités.

Mme RAFALOWICZ espère que l'application de la réforme ne se fera pas dans la précipitation et qu'elle se déroulera dans la transparence. Mme RAFALOWICZ remarque que la place des conseillers pédagogiques est importante et quelle doit être développée dans l'IUFM.

M. COURVOISIER l'incite à présenter les suggestions qu'elle juge nécessaire de faire apparaître pour introduire cet aspect-là dans le projet d'établissement.

En réponse à M. BELINGUIER, M. COURVOISIER explique que la logique de restructuration proposée est calquée sur la structure des IUT et écoles d'ingénieurs, cette structure est basée sur une équipe de direction réduite, entourée de chefs de départements et de chargés de mission sur différentes fonctions. D'où la proposition de fonctionner avec des départements d'enseignement et de pérenniser les sites départementaux en reconnaissant qu'il y a une activité complète, 1^o et 2^o années, sur ces sites. La taille des filières qui sont actuellement sur les départements géographiques n'est pas suffisante. Un département d'enseignement pourrait se constituer à partir du regroupement de deux sites pour obtenir environ 300 « étudiants ». En considérant un effectif d'environ 3600 étudiants cela conduit à la création d'une douzaine de départements. Il faut faire le même exercice pour le regroupement des filières du second degré.

Mme RAFALOWICZ s'inquiète de ce que la question des conseillers pédagogiques ne soit pas traitée dans le projet.

M. COURVOISIER fait remarquer que ce n'est pas un élément constitutif du contrat. L'IUFM ne reçoit pas d'aide financière sur ce point. Il est cependant possible de mentionner dans le projet d'établissement qu'un travail d'amélioration des relations avec les différents partenaires va être entrepris pour résoudre le problème des conseillers pédagogiques.

M. le Recteur propose au Conseil d'administration de se prononcer sur la base du projet.

[Cette base est adoptée \(2 abstentions\).](#)

7 – Lettre de cadrage du budget 2006

M. COURVOISIER résume la lettre de cadrage décrivant de quelle manière l'IUFM va procéder pour construire le projet de budget 2006. Il précise qu'il n'y a pas de bouleversement à noter pour l'élaboration du budget : 2006 marque la fin du contrat, sans données nouvelles à intégrer, et les effectifs sont à peu près stables. La prévision de dotation est quasiment identique à celle de l'année précédente. Cela conduit à un projet de DGF globalisée de 4 510 000 euros. Le montant des recettes au budget primitif serait de 8 520 000 euros. Les dépenses, présentées selon la LOLF, reprendront les dépenses à caractère pédagogique, les autres dépenses de fonctionnement et les dépenses spécifiques fléchées.

[Cette lettre de cadrage est adoptée à l'unanimité.](#)

8 – Les conventions

M. AUGISTROU présente les deux projets de convention.

Le première est un projet de convention cadre entre l'IUFM et l'INSA afin de développer des échanges d'enseignement. M. AUGISTROU en décrit les principales modalités administratives et financières et souligne qu'elles sont identiques à celles des conventions régissant les relations entre l'IUFM et les autres universités toulousaines.

L'IUFM prendra en charge financièrement les interventions des enseignants à l'INSA et l'INSA prendra en charge les interventions de ses enseignants à l'IUFM. Les frais de fonctionnement correspondant à ces enseignements seront également pris en charge par chaque établissement, et ces charges respectives feront l'objet d'un avenant financier annuel.

[Le projet de convention est adopté à l'unanimité.](#)

Convention entre le Château d'Eau et l'IUFM Midi-Pyrénées.

Le deuxième projet de convention vise au renforcement des liens culturels entre l'IUFM et la Galerie Municipale de Photographie de Toulouse. Cela se traduira par des tarifs préférentiels pour les usagers de l'IUFM, par une articulation des formations avec la programmation de la Galerie du Château d'Eau et par un travail en synergie pour l'élargissement des ressources pédagogiques.

M.CAUDRON précise que cette collaboration avec la Galerie s'inscrit dans l'axe « culture des images » de l'IUFM et confirme que le projet de recevoir un photographe en résidence d'artiste va débiter dès le mois de novembre.

[Le projet de convention avec le Château d'Eau est adopté à l'unanimité.](#)

9- NBI 2005/2006

M. AUGISTROU spécifie qu'il n'y a pas de changement par rapport à l'année précédente pour les Nouvelles Bonifications Indiciaires (NBI) qui sont attribuées aux gestionnaires de sites, aux responsables de services ainsi qu'à certains responsables techniques. La liste des ayants droit pour l'année 2005-2006 ne fait pas l'objet de modification. Ce point doit cependant être présenté au conseil d'administration après chaque rentrée.

[Ce point est adopté à l'unanimité.](#)

10 – Fonctions donnant droit à décharge ou prime

M. VALADE présente les fonctions donnant droit à l'attribution de primes de charges administratives et de primes de responsabilités pédagogiques pour la formation initiale. Ces primes convertibles en décharges de service jusqu'à hauteur de 96 heures TD maximum sont destinées à financer des activités pédagogiques et administratives autres que des enseignements. Ces charges sont incompatibles au-delà de 50 heures avec les heures complémentaires.

[La proposition est adoptée à l'unanimité.](#)

11 – Concession de logement

M. AUGISTROU présente la demande de fin de concession de logement par nécessité absolue de service accordée à M. COURVOISIER. Cette fin de concession prend effet au 1^{er} août 2005. M. AUGISTROU mentionne que le logement libéré permettra une extension de la médiathèque du site de l'avenue de Muret.

[Ce point est adopté à l'unanimité.](#)

12 – Questions diverses

M.COURVOISIER présente au Conseil d'administration une demande d'autorisation de mise au rebut d'un véhicule Peugeot 806 acquis par l'IUFM en juillet 1999, ce véhicule sera remis aux Domaines.

[Vote à l'unanimité.](#)

M.COURVOISIER informe le Conseil d'administration de la publication des emplois 2006 : dix-neuf postes vacants et quatre demandes de création ont été transmis au Ministère fin septembre.

Les demandes de création d'emploi concernent : un PRAG EPS, un PRAG sciences de l'éducation, un PRAG anglais, un PR sciences économiques et sociales.

M.VALADE précise que les informations relatives aux postes sont vérifiées avant leur publication, il fait également remarquer que cette année, comme l'année précédente, l'IUFM a demandé la publication de 19 postes, ce qui est important.

La séance se termine, M. le Recteur remercie l'ensemble des participants.

Le Président du Conseil d'Administration

Le Directeur de l'IUFM

Christian MERLIN

Marc COURVOISIER

